



Le rédacteur en chef du « Patriote résistant » injustement licencié

Le SNJ-CGT apporte son soutien au rédacteur en chef du *Patriote Résistant*, journal édité par la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), dont il a appris le licenciement pour « faute grave », et donc sans indemnités.

Soutenu par le président de la FNDIRP, ancien déporté résistant, par des membres des amicales de camps de concentration nazis, par des associations dont Mémoire vive des 45 000 et 31 000 d'Auschwitz-Birkenau, l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance (ADVR), l'amicale des anciens guérilleros espagnols en France Forces françaises de l'Intérieur (AAGEF-FFI), Mine de rien, Rencontres théâtrales du Carla-Bayle, ainsi que des contributeurs ou lecteurs du journal, l'ancien rédacteur en chef, en poste depuis le 3 décembre 2018, conteste formellement la qualification de « faute grave ».

La qualité du journal sous son autorité n'a jamais été remise en cause, ni par ses employeurs ni par les lecteurs. Il s'est inscrit dans les pas de la précédente rédactrice en chef, qui a considérablement modernisé le titre, en faisant appel à des contributeurs et contributrices, rédacteurs ou graphistes, rémunérés ou bénévoles.

Dans la lettre de licenciement, il lui est notamment reproché de contester une procédure qui lui a été imposée en janvier par le conseil d'administration de la FNDIRP (fiche de renseignement et document de cession de droit) pour le paiement des contributeurs. Il en interrogeait, ainsi que plusieurs contributeurs, la conformité au regard de la loi et se plaignait de trop fréquents retards dans le paiement de ces contributions.

Le SNJ-CGT dénonce un licenciement dont la brutalité est une insulte aux valeurs défendues par la FNDIRP. Le *Patriote Résistant* a été créé il y a 76 ans. C'est un mensuel transversal et unique sur les questions mémorielles (génocides, antifascisme, commémorations, actualité...) au sein de la presse associative. Avec le licenciement de son rédacteur en chef, c'est bien sa survie qui est en jeu.

Le SNJ-CGT, qui, le cas échéant, accompagnera le journaliste en justice, demande à la FNDIRP de l'indemniser à la hauteur préjudice moral et matériel subi.

Montreuil, le 8 mai 2022.